TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Former les talents aux métiers de demain

VADE-MECUM

LA CLASSE DE TROISIÈME PRÉPA-MÉTIERS

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



FICHE 1 Valider le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Dans cette fiche

Le socle commun de connaissances, de compétences, de culture

La mise en œuvre

L''accompagnement personnalisé (AP)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Le diplôme national du brevet

Quelques points de vigilance

De quoi s'agit-il?

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire du cours préparatoire (CP) à la classe de troisième. La scolarité a pour objectif de donner aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution.

Les principes généraux

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu est composé de **cinq domaines de formation** qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire.

> D1 - Les langages pour penser et communiquer Comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langages

D5 - les représentations du monde et l'activité humaine

Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique

5 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture D2 - les méthodes et outils pour apprendre Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors

D4 - les systèmes naturels et les systèmes techniques

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématiques, scientifiques et technlogique D3 - la formation de la personne et du citoyen

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constiitution Chaque programme est composé des éléments suivants :



Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;

Domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;





Domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;

Domaine 4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;



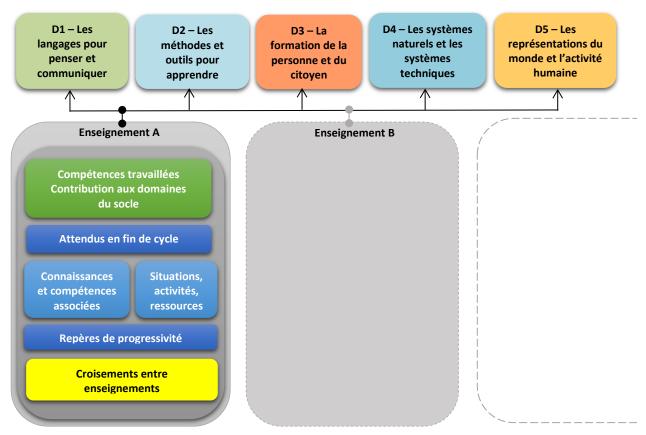


Domaine 5 - Les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain ; les représentations du monde et l'activité humaine.

Composantes du domaine 1 et items des domaines 2, 3, 4 et 5

- 1. Les langages pour penser et communiquer
- C1.1 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- C1.2 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (cas échéant, une langue régionale)
- C1.3 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques
- C1.4 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- 2. Les méthodes et outils pour apprendre
- **I2.1** Organisation du travail personnel
- 12.2 Coopération et réalisation de projets
- 12.3 Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information
- 12.4 Outils numériques pour échanger et communiquer
- 3. La formation de la personne et du citoyen
- 13.1 Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres
- 13.2 La règle et le droit
- 13.3 Réflexion et discernement
- 13.4 Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative
- 4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- **I4.1 Démarches scientifiques**
- 14.2 Conception, création, réalisation
- 14.3 Responsabilités individuelles et collectives
- 5. Les représentations du monde et l'activité humaine
- I5.1 L'espace et le temps
- 15.2 Organisations et représentations du monde
- 15.3 Invention, élaboration, production

Éléments constituant les programmes des cycles



Toutes les disciplines enseignées en troisième prépa métiers sont mises au service de l'acquisition du socle commun avec :

- des compétences travaillées dans chaque discipline qui contribue à la maîtrise de chaque domaine et des composantes;
- des attendus en fin de cycle, qui précisent ce que l'élève devra savoir-faire ;
- des connaissances et compétences associées, à maîtriser au cours du cycle, mises en relations avec des exemples de situations ou des ressources;
- des repères de progressivité qui indiquent des activités ou des apprentissages à mener en fonction des trois années du cycle, ou mettent en exergue certains points essentiels du programme;
- des croisements entre enseignements (thèmes ou supports communs), qui peuvent être travaillés par plusieurs disciplines.

Mise en œuvre

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité, sur la base des connaissances et compétences attendues du cycle 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

L'évaluation porte sur les huit composantes du socle commun (quatre composantes du domaine 1 et quatre autres domaines de formation). L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante. Elles ne peuvent donc pas être compensées par celles d'un autre domaine.

Les quatre composantes du domaine intitulé "les langages pour penser et communiquer" ne peuvent pas non plus être compensées entre elles.

L'échelle d'évaluation comporte quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle « maîtrise insuffisante » correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 « maîtrise fragile » correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés;
- le niveau 3 « maîtrise satisfaisante » est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le **niveau 4 « très bonne maîtrise** » correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

La consolidation tout comme l'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles prévus à la grille horaire contribuent à la maîtrise du socle

La consolidation en français, en mathématique permet aux élèves de 3^e prépa métiers :

- de renforcer les connaissances et compétences, en français et en mathématiques, essentielles dans la vie personnelle ;
- de soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité ;
- d'acquérir des méthodes de travail en travaillant sur les mécanismes de la compréhension ;
- de l'aider à gagner en autonomie en favorisant les processus de mémorisation et d'appropriation ;
- de renforcer les connaissances et compétences nécessaires pour une poursuite d'étude au lycée.

L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des voies de formations professionnelle permet de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. Le caractère interdisciplinaire de cet enseignement est à privilégier. Toutes les disciplines, contribuent à cet enseignement. Les environnements professionnels découverts font l'objet de développement et d'activités scientifiques et technologiques. Il s'agit aussi d'apporter aux élèves les clés de compréhension des composantes et caractéristiques scientifiques et technologiques de ces environnements ou situations professionnelles rencontrés.

Le diplôme national du brevet

En fin de 3^e, les élèves doivent avoir acquis dans les domaines généraux et technologiques des compétences leur permettant d'accéder dans de bonnes conditions à une formation diplômante (CAP, baccalauréat professionnel, voire seconde générale et technologique). Ils sont en mesure de se présenter au diplôme national du brevet (DNB), de préciser leur orientation en faisant le choix d'une voie de formation, le cas échéant d'une spécialité professionnelle.

La validation de ces acquis n'intervient qu'en fin de cycle pour le DNB.

Quelques points de vigilance

- → La continuité du cycle 4 doit être assurée.
- → Le projet pédagogique élaboré et les modalités d'organisation choisies par l'équipe pédagogique, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, sont à préciser dans le volet pédagogique du projet d'établissement et présentés dans le cadre du conseil pédagogique.
- → L'objectif premier du projet pédagogique doit être la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

FICHE 2 Identifier les caractéristiques d'une implantation en collège ou en lycée



Dans cette annexe

Dispositions communes et spécifiques

Points forts, points faibles

Socle commun de connaissances, de compétences, de culture Diplôme national du brevet

Enseignements d'histoiregéographie, EMC Enseignements de sciences et technologie

Découverte des métiers et des formations professionnelles



Infographie: effectifs, implantation

- Part des élèves de 3^e (2018) inscrits en 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel (PEP) : 32735 élèves, soit 4,10% de l'ensemble des élèves de 3^e.
- 3° PEP : effectif et proportion d'élèves inscrits en collège (CLG), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP)

EPLE	Nb	effectif	Total eff.	% eff.
CLG	220	4622		14,2%
LPO	411	9816	32735	30%
LP	780	18202	32/33	55,6%
EREA	5	95		0,2%

Source 2018 MEN DEEP, France métro +DOM

Socle et DNB

Socle commun de connaissances,	ollège La maîtrise du	lycée	
de connaissances,	La maîtrise du	sada sammun da	
connaissances,		La maîtrise du socle commun de	
·	connaissances, de compétences et de culture		
de Le livr	est l'ambition première.		
	Le livret de suivi unique (LSU) est renseigné		
compétences pour t	pour tous les élèves de la classe 3e « prépa-		
et de culture métiers	métiers ». Des attestations de compétences le		
com	complètent : ASSR, PSC1 et certification		
	numérique.		
national du	Les élèves sont inscrits, préparés et présentés au diplôme national du brevet.		

Équipe pédagogique

Une équipe pédagogique stable, resserrée, consciente des enjeux d'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet d'orientation vers l'enseignement général et technologique, vers l'enseignement professionnel, sous statut scolaire ou statut de l'apprentissage, en capacité de capitaliser sur son expérience pour construire un projet pédagogique spécifique.

Enseignements ayant fait l'objet d'aménagements

	Implantation en collège	Implantation en lycée
Histoire – Géographie - Enseignement Moral et Civique	moral et civique pour les élèves	de l'histoire-géographie-enseignement s des classes de troisième qui bénéficient i se présentent à la série professionnelle du DNB.

	Implantation en collège	Implantation en lycée	
	Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle		
	4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers		
		Enseignements assurés par des	
		enseignants :	
		 de physique chimie ou de maths- 	
		sciences ;	
		de sciences de la vie et de la	
		Terre ou de biotechnologie santé environnement ;	
		 de SII ou de génie mécanique 	
		construction de préférence.	
Enseignements de	Assurés par les professeurs du	5 1 1 1 1 1 1 1 1	
sciences et technologie	collège	Dans le cadre de la convention de	
		partenariat : mise en place de	
Une partie des compétences travaillées et des connaissances		complément de service donné (CSD) et complément de service rendu	
abordées seront traitées dans		(CSR) entre le lycée et les collèges du	
le cadre de l'enseignement de		secteur (voir annexe).	
découverte professionnelle des		Nécessaire pour les lycées à	
métiers et des formations professionnelles		dominante tertiaire ou hôtellerie ne	
p. 5,555		disposant pas de professeurs de SII	
		ou de STI.	
	Enseignements assurés dans des espaces de formation équipés et		
	permettant d'aborder les démarches (investigations, expérimentations,		
	projets), les contenus et les compétences à travailler telles que définies		
	par les programmes.		
	Répartition équilibrée de l'horaire des trois disciplines, à déterminer sur		
	la base des contenus et compétences à travailler figurant dans les		
	programmes à enseigner, du projet pédagogique et des apports		
	construits dans le cadre des activités de « découverte des métiers, des		
	voies et modalités de formations professionnelles » (voir fiche n°16).		

Autres enseignements

	Implantation en collège	Implantation en lycée
Enseignements	Assurés par les professeurs du	Enseignements assurés par des professeurs formés et contribuant au parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) La ressource pour l'enseignement d'arts plastiques et l'histoire des arts
artistiques	collège	est le professeur d'arts appliqués. Pour l'enseignement d'éducation musicale : complément de Service Donné CSD et Complément de Service Rendu CSR entre le lycée et les collèges du secteur.

	Implantation en collège	Implantation en lycée	
Enseignement de découverte des métiers, des voies et des modalités de formation	Travail collaboratif avec les directeurs délégués aux formations des lycées associés à la DP. Accès aux espaces et plateaux techniques des SEGPA en lien avec l'organisation pédagogique définie par le directeur adjoint de SEGPA. Travail en réseau avec les lycées professionnels, centres de formation d'apprentis, lycées des métiers, campus des métiers et des qualifications.	Travail en réseau avec d'autres lycées, les centres de formation d'apprentis ou UFA et lycées des métiers, les campus des métiers et des qualifications (CMQ) pour ouvrir la découverte des métiers à d'autres domaines , environnements et champs professionnels que ceux du lycée.	
	Mobilisation du réseau de partenaires (collectivités, ville, associations) pôles et terrains de stage, services gérant les relations école-entreprises avec l'appui des services du rectorat (DAFPIC, DAET), du référent école-entreprise. Conventions de stage à établir dans le cadre des stages ou séquences de découverte, des périodes ou des séquences d'immersion.		

Références

- ► Décret création 3^e PRÉPA MÉTIERS
- ► Enseignement de sciences et technologie et enseignement d'histoire-géographie, EMC ayant fait l'objet d'aménagements : BOEN n°37 du 13 octobre 2016 : note de service n° 2016-156 et note de service n° 2016-157 du 12-10-2016.



Points forts, points de vigilance identifiés

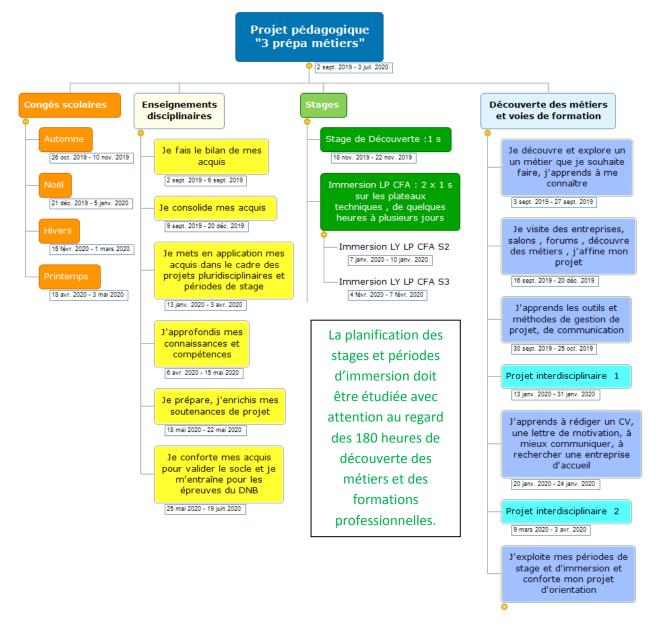
	Implantation en collège	Implantation en lycée
	Connaissance des programmes sur l'ensemble de la scolarité de collège (cycle 3 et 4), des attendus du socle et du DNB.	Rupture avec la scolarité passée, intégration et prise en charge spécifique au sein du lycée.
	Mise en œuvre du LSU et suivi sur le cycle 4.	Relations et partenariats avec le monde économique et professionnel, opportunités de stages, mise en réseau des LP, contacts avec les LDM, CMQ.
Points forts	Approche pédagogique (projet, sciences et technologie, EPI) associant élèves de prépa métiers et élèves du collège possible. Participation au dispositif « Devoirs faits » avec d'autres	Plateaux techniques accessibles pour la découverte professionnelle (mini stages, immersions, séquences d'observation).
	classes. Mobilisation des plateaux techniques de la SEGPA.	Possibilités de découvrir in situ les modalités et l'organisation de la formation sous statut de l'apprentissage.
		Participation au dispositif « Devoirs faits ».
	Risque de stigmatisation de la classe au sein du collège.	Liaison collège – lycée professionnel.
	Mobilité et déplacements des élèves pour accéder à des	Respect des horaires de la grille officielle.
Points de vigilance	environnements professionnels ou plateaux techniques en lycée ou CFA.	Difficulté à proposer une LV2.
romits de vignance	Pas ou peu de culture du monde économique et professionnel, partenariats avec les lycées et les CFA plus difficiles à formaliser et concrétiser.	Difficultés à concrétiser les CSD/CSR pour les disciplines non présentes au lycée, notamment les lycées tertiaires ou hôteliers : musique, technologie, SVT et pour concevoir, mettre en œuvre et suivre le projet pédagogique de la classe.
		Préparation au DNB.

Fiche 3 Définir le fil rouge, l'agenda de l'année, la planification des temps forts et des activités

Que ce soit à l'aide d'un fil rouge, d'un chemin de fer ou d'un planning, les étapes des projets initiés au bénéfice de la réussite des élèves de 3^e PRÉPA-MÉTIERS nécessitent d'être planifiées pour pouvoir être mises en œuvre, suivies et évaluées.

Prendre en compte les congés scolaires qui rythment l'année, les apports disciplinaires, la planification des stages l'organisation des temps de découverte des métiers et des voies de formations professionnelles et le temps des projets interdisciplinaires nécessite une organisation sur l'année.

Un exemple ci-dessous :



Pour organiser et planifier le projet pédagogique de la classe, il convient de :

1^{re} étape : concevoir les activités et le ou les projets :

- déterminer et caractériser les productions attendues des élèves : nombre, difficultés, complexité, ressources nécessaires ...;
- estimer le délai de ces productions ;
- déterminer l'enchainement des productions.

2^e étape : planifier les activités et le ou les projets :

- planifier ces projets ou productions (début, fin);
- ▶ affecter les professeurs et les disciplines (qui, quand, co intervention, dédoublement) ;
- planifier les disponibilités des intervenants extérieurs, des ressources spécifiques ;
- planifier les productions, les activités d'apprentissages au sein du projet ;
- décomposer, planifier les activités disciplinaires d'apprentissage prélables associées aux productions attendues.

3^e étape : gérer les activités, le déroulement du ou des projets :

- installer des revues de projets (nombre, quand);
- réguler le projet, gérer les aléas, prendre les dispositions nécessaires.



Les outils mobilisés : une carte mentale, un agenda, un calendrier, un planning, un diagramme de GANTT.









Exemple des étapes d'un projet de découverte des métiers et des formations professionnelles (DMFP), point de vue élève :

- J'apprends à me connaître ;
- J'identifie mes préférences et centres d'intérêts ;
- Je découvre et explore un métier que je souhaite faire ;
- Je le compare avec d'autres métiers proches de mes centres d'intérêts ;
- ▶ Je visite des entreprises, salons, forums, je découvre d'autres métiers ;
- Je rencontre et échange avec des professionnels ;
- Je rencontre et échange avec des élèves, étudiants, apprentis ;
- ▶ J'affine mon projet personnel d'orientation.

Exemple des étapes d'un projet d'accompagnement des périodes de stage (point de vue élève) :

- J'apprends à rédiger un CV;
- J'apprends à rédiger une lettre de motivation ;
- ▶ J'apprends à mieux communiquer, à l'écrit, à l'oral ;
- J'apprends à rechercher une entreprise d'accueil.
- J'exploite mes périodes de stage et d'immersion ;
- ▶ Je conforte mon projet d'orientation en rédigeant des synthèses sur ce que j'ai découvert, exploré, appris ;
- J'alimente folios, mon portfolio numérique :
 - o stage obligatoire : contexte du métier, ce qui m'a plu, contraintes
 - o activités et tâches, savoirs associés, savoir-faire mobilisés ;
 - o voies de formation qui conduisent au métier envisagé;
 - o techniques, outils, méthodes, importance du numérique dans l'activité menée ;
 - o parcours possibles : poursuites d'études, insertion professionnelle, formation initiale sous statut de l'apprentissage, FC.

Des outils pour planifier et s'organiser via l'ENT ou les outils de travail collaboratif

Durée, début, fin, tâches et activités synchrones, asynchrone, chemin critique, répartition entre disciplines, interactions avec {EPI}, DMFP, planification des apprentissages préalables Planification des activités : GANTT Act 2 Act 4 DURÉE DÉBUI Act 1 Act 3 Act 5 Act 6 Planification des apports disciplinaires et Act 7 interdisciplinaires, de la DMFP Act 4 **Enseignements dont DMFP** Act 2 Act 6 Act 7 Act 3 Act 5 App: apprentissages ou apports spécifiques

17

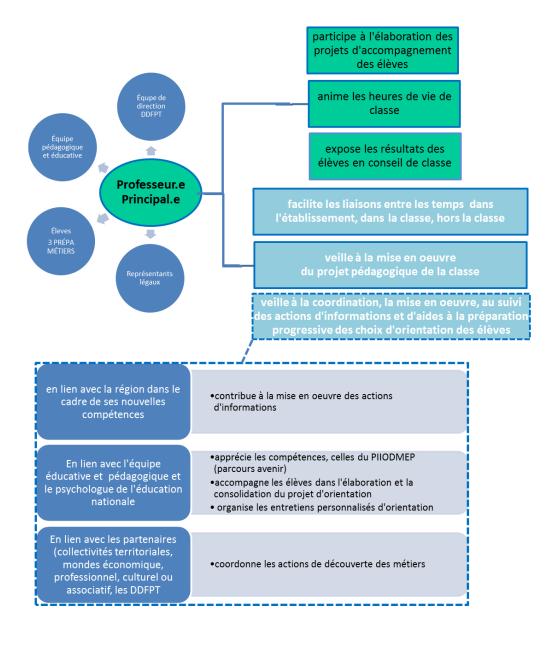
FICHE 4 Assurer le rôle de professeur principal, et celui de professeur référent chargé de suivre quelques élèves

La circulaire N°2018-108, du 10 octobre 2018 parue au BOEN du 11 octobre 2018, définit les différentes missions du professeur principal dans les collèges et les lycées :

- le suivi des acquis scolaires et de l'évaluation des élèves ;
- l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- l'implication dans la vie de classe et de l'établissement;
- l'orientation.

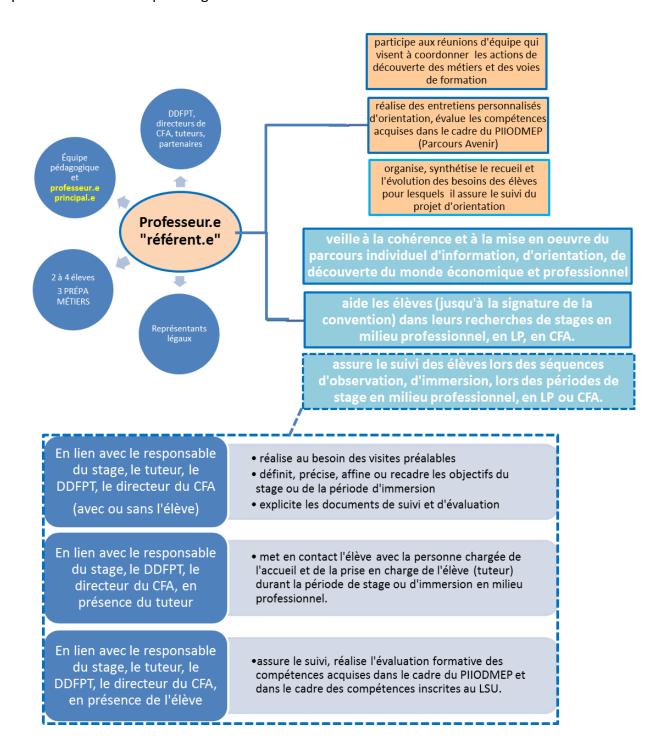


En 3^e PRÉPA-MÉTIERS, ce rôle peut être complété dans le cadre de son animation et des relations qu'il aura à entretenir par la figure suivante :



Dans le cadre des heures du suivi des stages et périodes d'immersion, du projet d'orientation des élèves, il est souhaitable, comme pour le suivi des élèves à besoins particuliers par un professeur référent, comme dans le cadre de l'accompagnement et du suivi des périodes de formations en milieux professionnels pour les élèves de la voie professionnelle, de répartir le suivi individualisé des élèves de la classe de 3^e PRÉPA-MÉTIERS au sein de l'équipe pédagogique. Ainsi chaque professeur pourra être chargé de suivre individuellement quelques élèves.

En 3^e PRÉPA-MÉTIERS, ce rôle peut être complété dans le cadre de ses missions et des relations qu'il aura à entretenir par la figure suivante :



FICHE 5 Évaluer des compétences



Qu'est-ce qu'une compétence ?

« Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. »

(socle commun de connaissances, de compétences et de culture)

Cette définition s'emploie pour les compétences du socle commun et celles qui en découlent car travaillées dans les disciplines et parcours.

Dans cette fiche

La mise en oeuvre de l'évaluation des compétences

Mettre l'évaluation au service des apprentissages et des progrès des élèves

L'enseignant évaluateur

Définition selon la direction générale de l'enseignement scolaire (**DGESCO**)

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes Capacités Aptitudes à mettre en œuvre les connaissances **Connaissances** dans des situations variées fondamentales Connaissances à acquérir **Attitudes indispensables** et à mobiliser dans le cadre des enseignements Ouverture aux autres, goût disciplinaires de la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité

Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée

Le positionnement de l'élève au regard des huit composantes du socle reste l'aboutissement d'une construction collective par l'équipe enseignante et éducative de la 3^e PRÉPA-MÉTIERS.

Il convient en amont de définir des observables communs pour expliciter ce que l'élève doit être capable d'atteindre en fin de cycle 4 dans chacun des 8 composantes du socle.

Articuler les programmes d'enseignement, la découverte des métiers et des formations professionnelles et la maîtrise des compétences

Il est essentiel d'amener l'élève à mobiliser de manière autonome ses ressources dans le cadre de tâches complexes ou d'une démarche de résolution de problème où il prendra des initiatives.

C'est pourquoi, il est important de proposer à l'élève des situations d'apprentissage diversifiées qui mettent en jeu l'autonomie et la prise d'initiative : il lui sera ainsi demandé de conduire des raisonnements ou des recherches de procédures pour résoudre la situation rencontrée.

Pour aider les équipes enseignantes et éducatives, le document publié sur Eduscol « Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture » apporte des éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 4. Il présente un ensemble de « contextes et/ou situation possibles d'évaluation ».





Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves, (Eduscol – 25 juillet 2016)

L'évaluation est respectueuse des rythmes d'apprentissage de chaque élève. Elle est harmonisée entre les enseignants et avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Observer pour évaluer

- Une évaluation régulière des acquis des élèves pour apprécier leurs progrès au fil des apprentissages ;
- Dans le quotidien de la classe, l'enseignant prélève des informations, des indices significatifs des progrès et des acquis attendus des élèves.

Des situations particulières d'évaluation

- Des situations particulières d'évaluation pour effectuer des observations ciblées afin de mieux saisir les acquis scolaires (progrès réalisés et difficultés éventuelles);
- Des informations complémentaires des autres observations réalisées dans le cours ordinaire des apprentissages pour les enrichir sans s'y substituer ;
- Des temps d'évaluation spécifiques qui ne doivent intervenir qu'après un temps d'apprentissage suffisant.

Une évaluation constructive pour réguler les enseignements et soutenir les apprentissages

- Une valorisation des productions des élèves dans les situations d'apprentissage, en se rapportant à des critères partagés par les différents enseignants pour concourir aux objectifs du cycle;
- Une contribution à l'information de l'élève et de sa famille sur les progrès réalisés au cours des apprentissages, souligner les réussites, les progrès accomplis par l'élève ;
- Une régulation des enseignements, de manière dynamique et constructive en proposant d'une part des ajustements et des étayages pour renforcer les acquis, encourager chaque élève à s'engager et à progresser dans les apprentissages et d'autre part, susciter la motivation pour apprendre encore davantage.

Une évaluation positive au service des progrès de l'élève.

« L'évaluation des acquis de l'élève, menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture est réalisée par les enseignants, avec, le cas échéant, la collaboration de l'équipe éducative. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre compte de ses acquis [...]. En fonction de ce bilan, les enseignants proposent des modalités d'accompagnement afin de permettre à l'élève d'atteindre les objectifs du cycle. » (BO n°3 du 21 janvier 2016)



Points de vigilance :

- ✓ développer aussi le domaine 2 du socle commun « les méthodes et outils pour apprendre » en amont et en aval de l'évaluation ;
- ✓ développer une réflexion pédagogique collective pour une approche commune au sein de l'équipe pédagogique et éducative ;
- ✓ veiller à la communication des résultats des évaluations vers les parents et responsables légaux de l'élève.

L'objectif est d'évaluer pour faire réussir les élèves en déplaçant la focale des notes et des moyennes sur celle des apprentissages. Il ne s'agit pas pour autant de créer des modalités d'évaluation complexes qui créent chez les professeurs et les élèves une pression évaluative mais de repenser l'évaluation collectivement comme une démarche de formation à part entière associant davantage l'élève.

